

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents : 0

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Était représenté : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Béatrice BAILLY est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-04-041

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial - mise à jour du tableau des effectifs

Le rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Je vous rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu des nécessités de service, il conviendrait de pérenniser un emploi d'adjoint technique territorial qui était jusqu'à présent non permanent et pourvu par un agent contractuel saisonnier depuis plusieurs années.

Ainsi, je vous propose de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 1^{er} avril 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 1^{er} avril 2021,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques,
- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le 09/04/2021

ID : 073-217303064-20210408-21_04_041-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés / pourvus
Direction Directeur général des services Directeur général adjoint des services Attaché territorial principal		1/1 1/1 2/0
Services administratifs Comptabilité - RH Adjoints administratifs Accueil Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^e classe Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal de 1 ^e classe Adjoint administratif (28/35 ^e)	1/1 1/1 1/1 1/1
Services techniques Urbanisme Technicien Bureau d'études Technicien Ingénieur Centre technique municipal Technicien Agents de maîtrise Adjoints techniques territoriaux	Technicien principal de 2 ^e classe Technicien Ingénieur Technicien Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal 1 ^e classe Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique	1/1 1/0 1/1 1/0 2/1 3/1 3/3 9/4 6/5

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 09/04/2021

Affichage : 09/04/2021

Valloire, le 09/04/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

